



Envoyé en préfecture le 31/10/2023

Reçu en préfecture le 31/10/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231030-DCM2023_4_11-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 19

N° 2023-4-11

L'an deux mil vingt-trois, Le trente octobre à 20H30
Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2023

Madame Olivia LE BOSSER est nommée secrétaire de séance

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, MARTIN Corinne, ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, LE BOSSER Olivia, CARLIER Morgane

Procurations : Laurent FRANCHETEAU à Christian RIVIERE, Caroline LE BER à Denis HERFAUT, Claudine MILIN à Karine CORNIC, Muriel GOURVES à Yvon ARZUR, Marie-Hélène KERNEVEZ à Corinne MARTIN

Excusé : CARIOU Philippe

Objet : Salle Jean-Louis Lannurien : Règlement d'utilisation

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Mikaël SIMON, Conseiller délégué aux associations, propose de modifier l'article 4 du règlement d'utilisation de la salle Jean-Louis LANNURIEN en le complétant comme suit :

Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation avec entrée payante, d'assemblées générales, de réunions d'entreprises, de partis politiques, la Commune se réserve le droit de facturer un droit d'utilisation après en avoir informé les organisateurs.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **Approuve le règlement d'utilisation de la Salle Jean-Louis LANNURIEN**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
David DEL NERO

